

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 JUILLET 2021

**Membres présents :** Mrs LAMURE - GARAVEL – PASCAL - Mmes - CHAVY – DEFNET -GUTTY - PASCAL - ROLLET - Mrs ANDRIEUX - BERETTI – NESME – COTHENET.

**Membres excusés :** Mrs HEMET – LUCAS – Mmes AUCOEUR - FOILLARD - SAAD/CONDEMINE

**Membres absents :** Mme BALLESTRA/DUQUESNOY – Mr BROUSSIN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre Jérôme BERETTI

Après lecture, le compte rendu de la séance du 7 juin est approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

- 1) Vidéo protection
- 2) Dotation Globale de Fonctionnement
- 3) Tarif cantine
- 4) Personnel communal
- 5) Travaux divers
- 6) Rapports Commissions
- 7) Questions diverses

#### **1) Vidéo Protection**

Monsieur LAMURE présente au Conseil Municipal le projet de création d'un système de vidéo protection établi par la société Eiffage Energie Systèmes Telecom Sud-Est. Monsieur LAMURE détaille les travaux à réaliser. L'installation serait composée de 7 caméras VPI (Vérification de Plaques d'Immatriculations) et 7 caméras multi capteurs avec transmission par lien hertzien. Le coût de ce projet s'élève à la somme de 59 803.92€ TTC.

La maintenance s'élève à 2 988.00 € TTC hors panne.

Après délibération, le Conseil Municipal (9 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION)

**ACCEPTE** la transaction à intervenir entre la commune et la société Eiffage Energie Systèmes Telecom Sud-Est.

**PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction.

#### **2) Dotation Globale de Fonctionnement**

Monsieur LAMURE présente au Conseil Municipal la proposition de Mr Sylvain SOTTON, Maire de Beaujeu sur la prise d'une délibération pour une motion d'opposition à la dotation globale de fonctionnement dérogatoire et contre l'attribution des dotations de l'état par les établissements publics de coopération intercommunale.

Alors que les élus locaux dénoncent depuis de nombreuses années une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) inéquitable, et réclament sa révision, une note d'information des préfets aux maires présente l'expérimentation d'une formule de répartition dérogatoire, contraire aux attentes des maires ruraux. Ainsi, nous passerions d'une répartition technique de droit commun à une répartition politique aux mains des exécutifs des intercommunalités. Une tutelle de plus sur les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal (11 POUR, 1 ABSTENTION)

**APPROUVE** la prise de cette délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite délibération.

### 3) **Tarif Cantine**

Fixation du prix du repas de la cantine

Monsieur LAMURE propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire de 0.10 euros, soit le repas au prix de 3.60 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal unanime

**FIXE** le prix du repas à la cantine scolaire à 3.60€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires

### 4) **Personnel Communal**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de la prise d'une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles :

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** la prise de cette délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite délibération.

#### **Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire**

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant qu'un agent de la filière technique, du cadre d'emploi d'Adjoint technique Territorial a accepté l'augmentation de son temps de travail en adéquation avec un besoin de service, afin de satisfaire une qualité de service public en développement,

Considérant la proposition faite à cet agent, en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 28/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

Considérant l'acceptation de ce dernier,

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 28/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal 2021

## **5) Travaux divers**

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la Société Electrique Beaujolaise pour le changement du coffret électrique qu'utilisent les forains suite à un accident. Le devis s'élève à 989.40 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de l'Eurl LANDRY METALLERIE pour la fabrication et pose d'un auvent à l'entrée de la bibliothèque. Le devis s'élève à 5 308.80 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise GRILLET MACONNERIE pour la reprise du regard au « Brye » à côté de chez Mr QUINSON. Le devis s'élève à 942.00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **6) Rapports commissions**

Monsieur PASCAL Olivier de la Commission urbanisme donne plusieurs informations :

- Une demande pour l'éclairage du local poubelle au lotissement le Colombier sera étudiée.
- L'abri à vélo a été livré et sera installé dernière semaine d'Aout.
- Une micro station au « Truge » sera prochainement étudiée.
- Des bassins de la station d'épuration a été curé.
- Aménagement route de Morgon, devis à étudier.

Monsieur GARAVEL Jacques de la Commission mobilité informe le Conseil de la mise en place d'un TAD (transport à domicile) par la CCSB qui sera prochainement disponible sur la commune de Villié-Morgon.

Monsieur GARAVEL Jacques informe le Conseil qu'un devis pour l'installation d'une table de ping-pong dans le parc a été fait, il sera étudié lors du prochain conseil.

Un point info au-dessus de la bibliothèque sera prochainement ouvert.

Monsieur BERETTI Pierre-Jérôme de la Commission animation informe le conseil municipal que le comité de jumelage fêtera prochainement l'anniversaire des 55 ans, du 15 au 17 juillet 2022. Le feu d'artifice du 14 juillet serait décalé.

Madame GUTTY Adeline de la Commission Fleurissement informe le Conseil Municipal que le Comité Village Fleuri a laissé la fleur au village et qu'une seconde est en bonne voie d'obtention.

Mme CHAVY Béatrice de la Commission Scolaire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle directrice pour l'école maternelle arrivera dès la rentrée prochaine, Mme ORCHE-MARQUES Clémence.

## **7) Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société HORN est intervenu à l'école primaire suite aux dégâts suite aux orages. Elle devrait reprendre les travaux à la rentrée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Mur de l'Atelier du Cuisinier est en train de tomber, plusieurs courriers lui ont été adressés, sans réponse de sa part à ce jour.

Un arrêté de mise en péril est envisageable s'il ne fait pas prochainement des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.